

collégiens sociaux



**AIDE A LA VIE
ASSOCIATIVE
DANS LE SECOND DEGRE
2019 / 2020**

CITOYENS – ACTEURS
pour le XXIème siècle



Fédération Charentaise des Oeuvres Laïques
14 rue Marcel Paul - BP 70334 - 16008 ANGOULEME
Tél 05 45 95 17 89 E-mail : assoc.fol16@ac-poitiers.fr
Site internet : www.fcol16.org



Vie associative, pourquoi ?

Circulaire du 19 décembre 1968
« Le foyer des élèves prépare à la vie civique et sociale et doit contribuer à l'épanouissement de leur personnalité »

Circulaire du 2 avril 1991

« Pour mieux marquer la responsabilité des élèves dans la conduite de l'association, le foyer pourra prendre le nom de Maison des lycéens.
Sa direction sera assurée par des élèves majeurs. »

En tant qu'association complémentaire de l'enseignement public agréée par l'Education Nationale et fédération d'associations, la FCOL-Ligue de l'Enseignement de la Charente s'inscrit comme un partenaire privilégié des établissements scolaires.
A travers ce partenariat, nous souhaitons faire en sorte que la vie associative soit véritablement partie prenante dans la vie des collèges et des lycées et participe à l'apprentissage de la responsabilité et de la citoyenneté chez les jeunes.

Chaque formation doit s'adapter, dans sa forme et son contenu, à la réalité de l'établissement.

Vie associative, comment ?

QUELQUES EXEMPLES DE FORMULES PROPOSEES PAR LA FCOL

LE MODULE

3 heures, sur un thème précis, par exemple :

« Le foyer socio-éducatif »

« La conduite de réunion »

« La mise en place d'une action »

En complément de l'action des membres de la Communauté éducative.
Dans l'établissement

LA JOURNÉE

2 à 3 thèmes liés par un objectif précis :

« la fonction d'élue de la Maison des lycéens ou du foyer »,

« les droits et les devoirs des adhérents »,

« les différentes instances de l'association ».

Dans ou Hors de l'établissement.

LE CYCLE

Un enchaînement de plusieurs modules traitant chacun un thème et placés à des moments « stratégiques » (avant l'Assemblée Générale, après le 1er trimestre...) Successivement dans et hors de l'établissement.

LE SEJOUR

2 à 3 jours de formation entrecoupés de temps de pratiques sportives ou culturelles.
Hors de l'établissement, dans un Centre d'Accueil de la FCOL.

LA VIE ASSOCIATIVE AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

En complément du travail des acteurs, jeunes et adultes, de l'établissement, des formations visant à promouvoir la vie associative, dynamiser l'action des clubs, faire émerger et aider des projets pouvant être organisés.

Quelques exemples :

- Mener à bien son projet d'activité.
- Favoriser l'information et la communication.
- Organiser une manifestation.
- Fonctionnement d'une association.
- Élaborer un règlement intérieur du foyer
- Créer une association ou une Juniors Association dans l'établissement
- Préparer l'Assemblée Générale du foyer
- S'organiser pour mettre en place une nouvelle activité au collège
- Préparer les réunions statutaires du foyer ou de la Maison des Lycéens
- Mener une action de solidarité
- Proposer un programme d'activités à la Maison des Lycéens

Pour tout renseignement, contacter à la FCOL :
Sylvain COLMAR 05 45 95 89 01

businesses, especially small ones, are not able to compete with large companies that have more resources and better access to markets. This can lead to a lack of innovation and growth in the economy.